

DRONE VOLT

**annonce une augmentation de capital
d'un montant de 12,4 millions d'euros
afin d'accompagner son dynamisme commercial et
sa trajectoire de croissance**

Ne pas être publié, distribué ou diffusé directement ou indirectement aux États-Unis, au Canada, en Australie, ou au Japon. Ce communiqué de presse est à titre informatif seulement et ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'une offre d'achat de titres dans quelque juridiction que ce soit.

Villepinte, le 10 juillet 2025 (08h00 CET)

- Augmentation de capital d'un montant total brut de 12,4 M€, par l'émission d'un nombre total de 15.290.115 actions avec bons de souscription d'actions attachés
- Règlement-livraison prévu le 14 juillet 2025 ;
- Cette augmentation de capital permettra à DRONE VOLT d'accompagner sa trajectoire de croissance et d'étudier des opérations de croissance externe.

DRONE VOLT (la « Société »), constructeur de drones civils professionnels et expert en solutions embarquées, annonce une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles à bons de souscription d'actions, composées d'actions ordinaires assorties chacune d'un bon de souscription d'action, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société au profit des catégories d'investisseurs définies par l'Assemblée générale, pour un montant total brut de 12,4 M€ (l'« Emission »). Cette opération significative accompagnera les besoins liés à la forte dynamique de croissance de DRONE VOLT et renforcera sa structure financière.

Le 1^{er} semestre 2025 de DRONE VOLT a été marqué par une forte activité commerciale, en particulier aux États-Unis, où le Groupe a signé un accord de distribution majeur et a vendu de nombreux drones élaborés en interne (dont l'HERCULES 20 et le DRONE VOLT KOBRA). DRONE VOLT a de plus annoncé début juillet¹ la signature d'un contrat de distribution à l'international sur trois ans pour plus de 6 millions d'euros.

Conformément à sa feuille de route, DRONE VOLT a également accéléré la commercialisation de ses prestations de services, avec notamment la signature en juin 2025 d'un contrat portant sur l'inspection de manchons sur lignes à très haute tension grâce au LINEDRONE².

Enfin, le 1^{er} trimestre 2025 a confirmé l'orientation du Groupe vers les activités à forte marge, en atteignant un taux de marge brute à 38%, soit un niveau multiplié par plus de trois sur un an.

Le Groupe a également renforcé sa structure financière sur ce premier semestre, en réalisant notamment en mars dernier une augmentation de capital de 5,0 millions d'euros, auprès d'un investisseur institutionnel américain.

La présente opération, réalisée auprès d'investisseurs américains et européens, a pour objectifs principaux d'accompagner la croissance du Groupe, de financer son besoin en fonds de roulement et d'étudier des opérations ciblées de croissance externe.

¹ [Voir le communiqué du 3 juillet 2025.](#)

² [Voir le communiqué du 24 juin 2025.](#)

Marc COURCELLE, Directeur général de DRONE VOLT, déclare : « *Cette opération intervient à un moment déterminant pour notre Groupe, alors que nous rencontrons une forte demande pour nos drones et prestations de services, spécialement aux États-Unis où les conditions sont d'autant plus favorables qu'elles sont activement soutenues par le gouvernement. L'objectif est de poursuivre cette dynamique vertueuse et de nous donner les moyens de financer sereinement notre trajectoire de croissance. Enfin, cette opération illustre une nouvelle fois tout l'intérêt des investisseurs pour DRONE VOLT et ses perspectives prometteuses, dans un contexte porteur pour les activités en lien avec la défense et les missions de surveillance.* »

MODALITES DE L'EMISSION

Nature et type de l'Emission : L'Emission a pris la forme d'une émission d'actions à bons de souscription d'actions (les « **ABSA** »), composées d'actions ordinaires assorties chacune d'un bon de souscription d'action (les « **BSA** »), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société au profit d'investisseurs entrant dans les catégories définies par la 11^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte en date du 21 février 2025.

Le prix d'émission d'une ABSA est de EUR 0,81 (prime d'émission incluse), représentant une décote faciale de 29,16% (soit EUR 1,1434) par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action Drone Volt sur Euronext Growth au cours des dix jours de bourse précédent la fixation de ce prix d'émission, soit du 26 juin 2025 au 9 juillet 2025 (le "**VWAP 10 jours**").

Le prix d'émission d'une ABSA, incluant la valeur théorique du BSA qui lui est attaché (comme décrit ci-après), combiné au prix d'exercice du BSA, fait ressortir une décote de 26,82% par rapport au VWAP 10 jours, conforme à la décote maximale autorisée par l'Assemblée Générale aux termes de sa 11^{ème} résolution.

Cadre juridique de l'Emission : Faisant usage de la délégation consentie par l'Assemblée Générale Mixte en date du 21 février 2025 en vertu de sa 11^{ème} résolution, le Conseil d'administration réuni le 1^{er} juillet 2025 a décidé du principe d'une émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune auxquelles des BSA sont attachés, avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Produit de l'Emission : Le produit brut de l'émission des ABSA s'élève à un montant total brut de 12.384.993,15 euros.

Valeur théorique des BSA : En utilisant la méthode de valorisation Black & Scholes, la valeur théorique d'un BSA ressort à 0,2365 €, avec l'hypothèse d'une volatilité de 9,328% et sur la base du cours de clôture au 9 juillet 2025 qui est égal à 1,21 €.

Caractéristiques des BSA : Chaque action nouvelle émise est assortie d'un BSA. Chaque BSA donne le droit de souscrire à une action nouvelle DRONE VOLT, à un prix d'exercice unitaire de 1,10 €. Les BSA peuvent être exercés à tout moment dans les 60 mois suivant leur émission.

Actions Nouvelles Sous-Jacentes : Les actions nouvelles susceptibles d'être émises sur exercice des BSA seront des actions ordinaires soumises à toutes les dispositions statutaires et assimilées aux actions anciennes dès leur date d'émission. Elles porteront jouissance courante et seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sur la même ligne de cotation que les actions de la Société d'ores et déjà cotées sous le même code ISIN : FR001400SVN0 – ALDRV.

Engagements d'abstention et de conservation : Dans le cadre de l'Emission, la Société a pris un engagement d'abstention d'une durée de 90 jours calendaires à compter de la date de règlement-livraison de l'Emission, sous réserve d'exceptions usuelles.

Les administrateurs de la Société et son Directeur Général ont également pris un engagement de conservation d'une durée de 90 jours calendaires à compter de la date de règlement-livraison de l'Emission, sous réserve d'exceptions usuelles.

Principaux investisseurs : La présente opération a été réalisée auprès de trois investisseurs américains et plusieurs investisseurs européens.

Intermédiaire financier : Maxim Group LLC a agi en tant qu'agent exclusif de placement aux États-Unis dans le cadre de l'Emission.

INCIDENCE DE L'EMISSION

Suite à l'Emission, le capital social total de la Société s'élèvera à 5.711.261,10 € divisé en 57.112.611 actions ordinaires (ou 7.240.272,60 € divisé en 72.402.726 actions ordinaires en cas d'exercice de tous les BSA) d'une valeur nominale de 0,10€, représentant 26,77% du capital social total actuel de la Société (ou 42,24% en cas d'exercice de tous les BSA).

Sur la base du capital social post Emission, la participation d'un actionnaire qui détenait 1% du capital de la Société préalablement à l'augmentation de capital susvisée et n'ayant pas souscrit à celle-ci est désormais portée à 0,73% (ou 0,58% en cas d'exercice de tous les BSA).

ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

A la connaissance de la Société, immédiatement avant la réalisation de l'Emission, la répartition du capital social de la Société était la suivante :

	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	Base non diluée		Base diluée ⁽¹⁾	
			% du capital	% des droits de vote ⁽²⁾	% du capital	% des droits de vote ⁽²⁾
Armistice Capital ⁽³⁾	9.131.606	9.131.606	21,83%	21,78%	38,27%	38,19%
Autres actionnaires	32.688.306	32.802.035	78,16%	78,22%	61,73%	61,81%
Auto-détention ⁽⁴⁾	2.584	0	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%
Total	41.822.496	41.933.641	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

(1) La base diluée tient compte (i) des 1.454.351 actions nouvelles pouvant résulter de l'exercice de 74.217.567 BSA BS26, (ii) des 7000 actions nouvelles pouvant résulter de l'exercice de 700.000 BSPCE₂₀₂₀₋₁, (iii) des 5.000 actions nouvelles pouvant résulter de l'exercice de 500.000 BSPCE₂₀₂₀₋₂, (iv) des 8.000 actions nouvelles pouvant résulter de l'exercice de 800.000 BSPCE₂₀₂₀₋₃ et (v) des 12.048.193 actions issues de l'exercice des 12.048.193 BSA émis dans le cadre de l'augmentation de capital du 31 mars 2025 , sous réserve d'éventuels ajustements conformément à leurs termes et conditions.

(2) Droits de vote théoriques (i.e., avec prise en compte des actions auto-détenues privées du droit de vote).

(3) A la date de l'assemblée générale ordinaire de la Société, soit le 13 juin 2025

(4) Actions auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité au 8 juillet 2025.

A la connaissance de la Société, à l'issue de la réalisation de l'Emission, la répartition du capital de la Société est la suivante :

	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	Base non diluée		Base diluée ⁽¹⁾	
			% du capital	% des droits de vote ⁽²⁾	% du capital	% des droits de vote ⁽²⁾
Armistice Capital ⁽³⁾	9.131.606	9.131.606	15,99%	15,96%	29,98%	29,94%
Autres actionnaires	47.978.421	48.092.150	84,01%	84,04%	70,02%	70,006%
Auto-détention ⁽⁴⁾	2.584	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Total	57 112 611	57 223 756	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

(1) La base diluée tient compte (i) des 1.454.351 actions nouvelles pouvant résulter de l'exercice de 74.217.567 BSA BS26, (ii) des 7000 actions nouvelles pouvant résulter de l'exercice de 700.000 BSPCE₂₀₂₀₋₁, (iii) des 5.000 actions nouvelles pouvant résulter de l'exercice de 500.000 BSPCE₂₀₂₀₋₂, (iv) des 8.000 actions nouvelles pouvant résulter de l'exercice de 800.000 BSPCE₂₀₂₀₋₃ et (v) des 12.048.193 actions issues de l'exercice des 12.048.193 BSA émis dans le cadre de l'augmentation de capital du 31 mars 2025 , sous réserve d'éventuels ajustements conformément à leurs termes et conditions.

- de 500.000 BSPCE₂₀₂₀₋₂, (iv) des 8.000 actions nouvelles pouvant résulter de l'exercice de 800.000 BSPCE₂₀₂₀₋₃, (v) des 12.048.193 actions issues de l'exercice des 12.048.193 BSA émis dans le cadre de l'augmentation de capital du 31 mars 2025 et (vi) des 15.290.115 BSA objets de la présente émission, sous réserve d'éventuels ajustements conformément à leurs termes et conditions.
- (2) Droits de vote théoriques (i.e., avec prise en compte des actions auto-détenues privées du droit de vote).
 - (3) A la date de l'assemblée générale ordinaire de la Société, soit le 13 juin 2025
 - (4) Actions auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité au 8 juillet 2025.

Règlement-livraison et cotation : Le règlement-livraison des ABSA est attendu le 14 juillet 2025. Les actions nouvelles et les BSA seront immédiatement détachés dès leur émission.

L'admission des actions nouvelles et des BSA aux négociations sur le marché Euronext Growth devrait intervenir le 14 juillet 2025.

Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires et seront assimilées aux actions anciennes dès la réalisation définitive de l'Emission. Elles porteront jouissance courante et seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sur la même ligne de cotation que les actions de la Société d'ores et déjà cotées sous le même code ISIN : FR001400SVN0 – ALDRV.

FACTEURS DE RISQUES

L'attention du public est portée sur les facteurs de risques relatifs à la Société et à son activité, présentés dans le rapport financier annuel 2024 publié par la Société le 30 avril 2025, disponible sans frais sur son site Internet (<https://www.dronevolt.com/fr/>). La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société.

ABSENCE DE PROSPECTUS

Cette opération ne donne pas lieu à la publication d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (l'**« AMF »**).

Les informations décrites conformément à la Position-Recommandation AMF DOC-2020-06 « *Guide d'élaboration des prospectus et de l'information à fournir en cas d'offre au public ou d'admission de titres financiers* » figurent dans le présent communiqué.

Prochain communiqué : Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2025, mercredi 16 juillet 2025

Tous les communiqués de presse DRONE VOLT sont disponibles
sur www.dronevolt.com / Investisseurs

Pour recevoir gratuitement tous les communiqués de presse, inscrivez-vous sur [Actusnews](#)
Pour recevoir la newsletter de la société, écrire à : finance@dronevolt.com

À propos de DRONE VOLT

Créé en 2011, DRONE VOLT est un constructeur aéronautique spécialisé dans les drones civils professionnels et l'intelligence artificielle. DRONE VOLT est implanté en France, au Benelux, au Canada, au Danemark, aux Pays-Bas, aux États-Unis et en Suisse. Partenaire global, DRONE VOLT offre à ses clients des solutions métiers « clé en main » incluant différents services et la formation au pilotage de drones.

Le Groupe DRONE VOLT, membre du GICAT, a réalisé un chiffre d'affaires de 32,7 millions d'euros en 2024, en croissance annuelle de 36%.

DRONE VOLT fournit notamment les administrations et les industriels tels que l'Armée Française, le Ministère des Armées, Engie, Total, Bouygues ES, ADP, la Gendarmerie des Transports Aériens (GTA), des Agences gouvernementales internationales...

DRONE VOLT est qualifié « Entreprise Innovante » par Bpifrance.

DRONE VOLT est coté sur le marché Euronext Growth à Paris :

Action : Mnémo : ALDRV - Code ISIN : FR001400SVN0 - Eligible : PEA, PEA-PME

Bon de souscription : Mnémo : BNBS - Code ISIN : FR0014007951

Plus d'informations sur www.dronevolt.com

Contacts :

Relations Investisseurs
DRONE VOLT
Sylvain Navarro – T: +33 7 88 87 50 88
finance@dronevolt.com

Relations médias FINANCE
ACTUS finance & communication
Manon Clairot – T : +33 1 53 67 36 73
dronevolt@actus.fr

Relations médias GRAND PUBLIC ET METIER
AYA communication
Antonin Violette – T : +33 6 47 48 63 25
violette@aya-communication.fr

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus mais une communication à caractère promotionnel à valeur exclusivement informative au sens du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « Règlement Prospectus »).

Les informations présentées ci-avant ne constituent pas et ne sauraient être considérées comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou d'achat ou une sollicitation d'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers donnant lieu à l'établissement d'un prospectus approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers.

La diffusion de ces informations dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Ces informations ne doivent pas être publiées, transmises ou distribuées, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique (les « Etats-Unis », ce qui inclut ses territoires et possessions), au Canada, en Australie ou au Japon.

Les informations disponibles ci-avant ne constituent pas une offre de vente ou une sollicitation d'achat de titres financiers de Drone Volt (la « Société ») aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ni dans aucun autre pays où il est interdit de faire une telle offre ou sollicitation.

L'offre d'actions avec bons de souscription d'actions de la Société est exclusivement destinée aux catégories de bénéficiaires, au sens de l'article L. 225-138 du Code de commerce, visées à la onzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 21 février 2025 et sélectionnées par le Directeur Général agissant sur subdélégation du Conseil d'administration de la Société, dans les limites des exemptions de prospectus et d'enregistrement applicables.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres financiers objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les titres financiers de la Société ne peuvent être offerts et ne seront offerts dans aucun des Etats membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3 du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

Sans préjudice des interdictions en vigueur dans d'autres pays, les titres financiers de la Société ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis en l'absence d'un enregistrement de l'offre auprès de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (« U.S. Securities Act »), ou d'une exemption à l'obligation d'un tel enregistrement. Les titres financiers de la Société ne sont pas, et ne seront pas, enregistrés au titre du U.S. Securities Act et la Société n'envisage pas d'effectuer une quelconque offre de titres aux Etats-Unis.

Toute décision de souscrire ou d'acheter des actions ou autres titres financiers de la Société doit être effectuée uniquement sur la base des informations publiques disponibles concernant la Société.